



2 LYON, LE **16 OCT. 2014**  
NOS RÉF. AC/AB/EB  
CONTACT Colonel Alain COLLOT  
TÉLÉPHONE 04 72 84 39 41  
TÉLÉCOPIE 04 72 84 39 57  
COURRIEL drh@sdis69.fr

Monsieur Rémy CHABBOUH  
Membre suppléant de la commission administrative  
paritaire des sapeurs-pompiers professionnels non officiers

**Réunion supplémentaire de la CAP SPP NO  
au titre de l'année 2014  
Réunion de la CAP SPP NO  
au titre de l'année 2015**

Je vous informe que la commission administrative paritaire des sapeurs-pompiers professionnels non officiers se réunira le :

**Vendredi 7 novembre 2014 à 10h00  
Salle de direction – 1<sup>er</sup> étage  
SDIS du Rhône - 17 rue Rabelais  
69003 LYON**

L'ordre du jour de cette réunion est le suivant :

- Approbation du PV de la séance du 17 décembre 2013,
- Désignation d'un secrétaire et d'un secrétaire adjoint,

***Séance plénière en présence des représentants des personnels des groupes hiérarchiques 1 et 2 :***

1. Notation 2013 (feuilles de notation consultables à la DRH),
2. Avancement de grade au titre de l'année 2014 :  
✓ caporal au choix,
3. Avancement d'échelon au titre de l'année 2015,
4. Avancement de grade au titre de l'année 2015 :  
✓ caporal au choix,
5. Disponibilité,
6. Questions diverses.

***Séance restreinte en présence des représentants des personnels du groupe hiérarchique 2 :***

1. Notation 2013 (feuilles de notation consultables à la DRH),
2. Avancement d'échelon au titre de l'année 2015,
3. Promotion interne au titre de l'année 2015:  
✓ sergent au choix,
4. Avancement de grade au titre de l'année 2015 :  
✓ adjudant,
5. Disponibilité,
6. Détachement,



7. Questions diverses.

Vous trouverez, ci-joint, les documents relatifs à l'ordre du jour.

Merci de confirmer votre participation, soit par téléphone au secrétariat de la direction des ressources humaines (04 72 84 39 50), soit par mail à [drh@sdis69.fr](mailto:drh@sdis69.fr).

Pour le président,  
Bernard CATELON

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Bernard CATELON", written over the printed name.